

UNE REFORME DU LYCEE INACCEPTABLE

Après avoir retiré le projet Darcos, le ministère a commencé la mise en place à marche forcée de sa réforme du lycée sur 3 ans, de 2010 à 2012, successivement en seconde, première et terminale. A grands renforts d'annonces et de campagnes médiatiques, le gouvernement a vendu sa réforme en mettant en avant des objectifs aguichants en janvier et février : meilleure orientation, accompagnement personnalisé, tutorat, stages passerelles et remise à niveau. Le but était de séduire les parents et l'opinion pour faire passer la réforme en insistant sur la personnalisation et la prise en compte individuelle des élèves. A la veille de la rentrée, la réforme Chatel apparaît à l'opposé des annonces du début d'année.

En seconde

La réforme est marquée par la limitation des moyens, la volonté de réduire la diversité des parcours, la précipitation et le passage en force. La voie technologique est fortement attaquée dans sa nature et dans les possibilités de poursuites en première.

L'orientation devait être l'un des piliers de la réforme. Depuis des années, le gouvernement ne remplace qu'un conseiller d'orientation psychologue sur cinq partant à la retraite. Devant la pénurie de co-psy, la réforme entend transférer la mission d'orientation aux enseignants en renforçant le rôle de professeur principal et en en faisant une composante de l'accompagnement personnalisé. Le gouvernement va à l'encontre de ses annonces du début d'année : un projet de loi présentée à l'Assemblée a dévoilé les objectifs poursuivis : les co-psy ne seraient plus rattachés à l'Education nationale mais au Pôle Emploi. Ce sont les élèves les plus fragiles qui vont pâtir de l'absence de conseil et d'aide à l'élaboration de leur projet. Les enseignants ne sont pas formés pour ces missions, l'orientation ne peut se réduire à de l'information sur les métiers et les parcours de formation.

L'accompagnement personnalisé est un autre pilier présenté par Sarkozy dans son discours d'octobre 2009. Mais dès sa conception, le ministère n'a pas donné les moyens permettant son fonctionnement. En effet le travail en groupe restreint est préconisé mais seules deux heures classe entière sont pourvus pour une classe, deux heures obtenues par la réduction des horaires disciplinaires (histoire-géographie, physique-chimie, SVT, français) Cet accompagnement est un fourre-tout qui combine le soutien, l'approfondissement et l'orientation. Il tourne le dos à l'approche disciplinaire du soutien au profit de méthodologies transversales qui ne répondent pas aux besoins des élèves. Il n'est pas cadré nationalement, chaque lycée met en place sa propre organisation et ses contenus.

La globalisation des heures de dédoublements (10h30) renvoie au local la répartition entre toutes les disciplines, TP de sciences compris, en incluant aussi l'accompagnement personnalisé. Ce principe met en concurrence les disciplines entre elles et remet en cause la démarche scientifique, la mise en activité et la prise d'initiative des élèves dans les petits groupes. Pour le SNES les dédoublements doivent être attachés aux disciplines car les obstacles et les difficultés ne peuvent être traités efficacement que par l'enseignant qui connaît l'élève.

Les consultations sur les nouveaux programmes ont été bâclées : un temps de consultation très court qui n'a pas permis aux collègues pour s'en emparer. Le ministère n'a de toute façon quasiment pas tenu compte des remontées des enseignants dans les programmes publiés au BO en avril 2010.

Les élèves de seconde et leurs professeurs n'auront pas de manuels avec les nouveaux programmes au premier trimestre en histoire-géographie, physique-chimie, SVT car le

ministère n'a pas respecté le Code de l'Éducation qui prévoit un délai de 14 mois entre la parution et l'application d'un programme. Les éditeurs mettront certes à disposition les manuels en ligne, mais à la condition d'acheter la version papier ou sous droit d'accès. Les conseils régionaux n'ont pas budgété le surcoût de photocopies que cette précipitation va entraîner dans les lycées, ni les coûts des droits d'accès Internet et ceux du renouvellement des manuels de seconde. Le ministre nie cette impasse qu'il a lui-même créé et renvoie les financements supplémentaires aux fonds de réserve des CA et aux familles. Les quelques régions qui assurent la gratuité voient ainsi leur politique remise en cause. Ce sont les élèves des familles les plus défavorisées qui vont être lésés. Pour le SNES, l'État doit prendre en charge la gratuité des manuels pour tous les élèves.

Les enseignements d'exploration (EDE) se substituent aux enseignements de détermination en changeant leur nature. Certes chaque élève en choisit deux dont un en économie (SES ou PFEG) mais ils sont réduits à la portion congrue : 1h30 seulement. Le dédoublement n'est pas assuré par les textes : il est à prendre dans l'enveloppe globale des 10h30 et donc mis en concurrence avec les besoins des autres disciplines. Les EDE technologiques sont les plus touchés car ils passent de 3h élève et 6h prof jusqu'alors à 1h30 élève et 3h prof si le lycée fait le choix de dédoubler ces enseignements.

L'horaire d'1h30 et les contenus ne permettent plus de rentrer dans les apprentissages disciplinaires et de les approfondir. Le contenu des EDE est interdisciplinaire en matières générales (ex : Littérature et société). En technologie la durée des EDE est trop courte pour permettre de rentrer dans les démarches propres aux disciplines technologiques et de préparer les élèves fragiles à la poursuite en filière technologique. L'orientation et l'introduction des métiers fait partie des contenus : là encore c'est un moyen trouvé par le ministère pour pallier au manque criant de cop-psy.

Contrairement aux grandes annonces médiatiques, le choix d'EDE est limité au sein d'un même lycée ; de plus les combinaisons possibles sont fixées à l'avance ainsi que le nombre de places dans chaque EDE, ce qui contraint des élèves à modifier leur choix car les EDE ne motivent pas une dérogation à la carte scolaire. Par dérogation, quelques lycées peuvent offrir trois EE dont deux technologiques. Paradoxalement le latin et le grec ont le droit à 3 heures alors que l'administration réduit leur implantation.

Exceptions : 1 seul EDE pour EPS 5H, arts du cirque 6h, création et culture design 6h.

Le tutorat faisait partie de la panoplie destinée à vendre la réforme auprès des parents et des élèves. Tous les élèves pourraient demander à en bénéficier sur les trois années de lycée. Mais en juillet plus aucune nouvelle de ce dispositif ; les rectorats et le ministère n'en parlent plus, les proviseurs n'ont de toute façon reçu aucun moyen horaire pour mettre en place le tutorat.

La mise en place de la réforme en seconde montre que la réalité est loin des annonces. Piloté par Sarkozy, Chatel a mis en place sa réforme à l'économie en supprimant l'aide individualisée (maths et français) et en réduisant les horaires dans 4 disciplines pour introduire un accompagnement personnalisé fourre-tout. L'accompagnement personnalisé utilise jusqu'à 4h de dédoublements au détriment des disciplines dans certains lycées alors que dans d'autres les dédoublements et l'aide individualisée restent à l'identique de ce qui se faisait avant la réforme. L'absence de cadrage national a de lourdes conséquences : les élèves n'ont pas le droit à la même formation suivant le lycée qu'ils fréquentent. D'autre part le ministère renvoie à chaque lycée le soin de faire les choix dans le fourre-tout des possibilités ouvertes sans donner suffisamment de moyens pour mettre en œuvre ce qui est nécessaire. En particulier la réforme ne permet pas la remédiation ou l'aide spécifique pour les élèves en difficulté qui arrivent en classe de seconde. Faute de moyens et d'ambition, cette réforme porte une nouvelle atteinte à la démocratisation et marque une nouvelle dégradation dans la décentralisation.

Cycle terminal

En Première à la rentrée 2011, la diminution des horaires élèves dans toutes les séries et le tronc commun vont permettre au gouvernement de poursuivre sa politique dogmatique de suppressions de postes. En cycle terminal, la réforme repose sur des principes analogues à ce qui existe en seconde : enveloppe globale pour les dédoublements et 2 heures d'accompagnement personnalisé.

En séries générales

La réforme est censée gommer la hiérarchie entre les séries. Mais plusieurs contradictions s'imposent : les dédoublements sont plus importants en S que dans les deux autres séries et l'horaire élève est le plus faible en L ! Un tronc commun aux trois séries de 15h prévoit un enseignement identique en français, histoire-géographie, LV1, LV2, ECJS et TPE, autrement dit dans les matières censées faire la spécificité de la série L. Ainsi, et contrairement aux annonces, la réforme ne fait que renforcer la suprématie de la série S. Par ailleurs, avec la réduction des horaires élèves, ce tronc commun est la clé pour réduire le nombre de « groupes classes » en augmentant les effectifs et en mixant les séries, ce dont le ministère ne se cache pas.

Dans les nouvelles séries STI2D et STL

- La réforme réduit le nombre de spécialités :
 - 4 en STI2D (nouvelle appellation « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable »), avec des appellations très « floues »
 - architecture et construction ;
 - énergies et environnement ;
 - innovation technologique et éco-conception ;
 - systèmes d'information et numérique.

La perte est énorme car l'actuelle STI « sciences et technologies industrielles » comportait 11 spécialités, même si elles méritaient d'être renouvelées.

- 2 spécialités en STL (« sciences et technologies de laboratoire »)
 - « biotechnologies » qui remplace « biochimie génie biologique »
 - « sciences physiques et chimiques en laboratoire » qui fusionne les deux spécialités actuelles (« chimie de laboratoire et de procédés industriels » et « physique de laboratoire et de procédés industriels ») qui n'ont pourtant rien à voir l'une avec l'autre.
- Les enseignements en ateliers à effectifs réduits ne sont plus expressément prévus. Les dédoublements obéissent à la nouvelle règle de la réforme, c'est-à-dire une enveloppe globale à se distribuer entre les disciplines. Il appartient à chaque établissement de faire un « projet » chaque année pour fixer les proportions respectives de cours et travaux pratiques.
- L'organisation repose sur un système qui combine :
 - un tronc commun aux deux séries technologiques, de 19 h en première et 9 h en terminale, comprenant 2 h d'accompagnement personnalisé ;
 - une « grosse branche » d'enseignements transversaux commune à tous les STI2D d'une part et à tous les « STL » d'autre part, de 7 ou 8 h en première et de 13 ou 14 h en terminale qui peuvent être assurées selon les lycées par des professeurs de disciplines variées ;

- et un enseignement spécifique « maigrichon » pour chaque spécialité : 5 ou 6 H en première, 9 ou 10 H en terminale.

L'enseignement devient ainsi plus abstrait, perd sa spécificité technologique qui permettait la réussite d'élèves en difficulté dans les matières générales, et mélange des disciplines qui jusqu'alors attiraient des élèves très différents. Une réduction du flux d'élèves est prévue, ces séries vont devenir plus sélectives.

En Série ST2S

La réforme du cycle terminal devrait intervenir à la rentrée 2012 avec l'introduction de 4h00 supplémentaires (LV2 obligatoire + accompagnement personnalisé). Des questions se posent : l'organisation sera-t-elle calquée sur les STI/STL avec un horaire global de 32 heures ou resterons-nous à 30h ? Dans ce cas, quels enseignements seront supprimés et quid des dédoublements qui dépassent en ST2S largement les 16 heures programmées en STI/STL ?

Beaucoup d'incertitudes donc qui nous font craindre le pire car se profilent de nombreuses suppressions de postes en STMS et en biologie, d'autant plus que sera mis en place en septembre 2011 le bac Professionnel faisant suite au BEPCSS.

En Série STG

Les dispositions devraient être à peu près identiques à celles de la série ST2S avec la proposition d'une nouvelle mouture du cycle terminal à la rentrée 2012 : quels horaires pour les enseignements en série STG ? Quelles menaces sur les postes ?

La réforme du lycée a donc pour objectif de récupérer des moyens en diminuant les horaires élèves et en dégradant les conditions de formation des élèves. C'est un instrument qui permet au gouvernement de poursuivre sa politique de suppression de postes dans la fonction publique. Cette réforme est bien loin des annonces médiatiques faites en octobre dernier. Elle tourne le dos à la réussite des élèves et à la démocratisation du lycée. Le SNES la combat. C'est avec les parents et les collègues, en faisant partager nos analyses que nous pourrons repousser cette réforme pour en imposer une autre.

**CONTRE CETTE REFORME DU LYCEE : TOUS EN GREVE LE LUNDI 6
SEPTEMBRE !**